

République Française

COMMUNE DE CEVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement d'Albertville 1

Canton nº 3

Séance du 9 décembre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents: 15

Votants: 15

<u>Présents</u>: Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

M. Emmanuel DI LUZIO a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°054/22 - Convention de dépôt d'un livre de médecine et de botanique au Musée d'art et d'histoire d'Albertville

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un livre de médecine et de botanique de Pierre André MATTHIOLI, datant de 1565, a été déposé au Musée d'art et d'histoire d'Albertville par Monsieur Marc POINTET en mai 2003.

Ce livre étant la propriété de la commune de Cevins, et non celle de la paroisse comme il l'a été stipulé dans la convention de dépôt initiale, il convient de rectifier ladite convention sur le plan juridique.

Une nouvelle convention de dépôt a alors été rédigée par la commune d'Albertville, régularisant la situation de l'ouvrage susvisé. Elle doit être signée par le maire de Cevins et le maire d'Albertville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

• Approuve la nouvelle convention, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 13/12/2022

Publié le : 13/12/2022

Publié sur le site internet le : 13/12/2022

Phili**beçben/prefecture**

e Maire,

le 13/12/2022 Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-217300631-20221209-DCM054_22-D